



Modifications à l'homologation des pesticides contenant de la flucarbazone



Tous les pesticides utilisés au Canada doivent être homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Les pesticides sont réévalués pour vérifier qu'ils respectent toujours les exigences en matière de santé et d'environnement. Les réévaluations peuvent entraîner la révocation d'un produit ou d'utilisations d'un produit. Santé Canada peut aussi demander des modifications à l'étiquette d'un produit, y compris aux mesures d'atténuation des risques, aux sites d'utilisation et aux méthodes d'application.

La flucarbazone est un herbicide utilisé sur le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver en Alberta, au Manitoba, en Saskatchewan et dans la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique. Les éléments clés de la décision de réévaluation concernant le principe actif flucarbazone, publiée le 9 février 2023, sont résumés ci-dessous.

Modifications aux étiquettes des pesticides contenant de la flucarbazone, à partir du 9 février 2025

Mesures d'atténuation des risques

- Imposition d'un délai de sécurité (DS) de 12 h
- Mise à jour de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis, selon le type d'activité
- Mise à jour des zones tampons pour la protection des habitats terrestres et d'eau douce
- Ajout d'une mise en garde pour prévenir le lessivage

Les utilisateurs doivent respecter les instructions des étiquettes mises à jour. L'utilisation d'un pesticide de manière non conforme au mode d'emploi de l'étiquette constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Lisez et suivez l'étiquette

Tous les pesticides homologués au Canada disposent d'une étiquette approuvée par Santé Canada où figure un numéro d'homologation. Lisez attentivement l'étiquette d'un pesticide, car elle contient des renseignements précis sur la façon de l'utiliser.

Pour trouver l'étiquette la plus à jour, utilisez notre [outil de recherche d'étiquette](#) en ligne ou cherchez « étiquettes pesticides Santé Canada » à l'aide de votre moteur de recherche préféré.

Pour plus d'information

Décision de réévaluation [RVD2023-03](#), Flucarbazone (sous forme de flucarbazone-sodium) et préparations commerciales connexes. *L'étiquette approuvée par Santé Canada constitue le document officiel pour l'application de la loi. En cas de disparité avec le contenu de la présente fiche d'information, les renseignements sur l'étiquette prévalent.*

Le Programme de la conformité des pesticides (PCP) de Santé Canada est responsable de l'application de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Visitez canada.ca/conformite-pesticide

